

Bruxelles, le 17 décembre 1921.

I annexe.

5398/277

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 10 décembre et de vous faire savoir qu'il ne paraît pas que le groupe de Goerts. les Danseurs, - que vous nous offrez au prix de 5.000 francs appartienne à la catégorie des œuvres susceptibles d'être acquises en ce moment par le Musée de Bruxelles. Veuillez trouver ci-jointe la brochure que vous avez bien voulu nous communiquer.

Agreez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

Monsieur Emile VINTIS,
Avocat,
Chaussée de Turnhout 150
BORCHENHOUT-ANVERS.

EMILE VRINTS

AVOCAT

M. Deliquet

Borgerhout-Anvers, le 10 décembre 1921

CHAUSSÉE DE TURNHOUT 150

TÉLÉPHONE 5784

Monsieur Fierens-Gevaert
conservateur du Musée
Royal des Beaux-Arts
à
Bruxelles.

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à l'entretien que
ma belle-soeur Madame Van de Velde -De Preter, rue Van Schoonbeke 178 à
Anvers, a eu l'honneur d'avoir avec vous il y a quelques jours.

Je suis en possession du groupe en marbre "Les
Danseuses" de Charles Geerts, dont le modèle en plâtre est exposé au Musée
des Beaux-Arts à Bruxelles.--

Ce groupe appartient aux héritiers De Preter, et
en leur nom je puis vous écrire qu'ils sont disposés à le vendre à votre
Musée, frais d'enlèvement et camionnage à votre charge, au prix de qua-
rante-cinq mille francs.

Je ne doute pas que vous connaissiez la vie et
les oeuvres de Charles Geerts, mais pour votre facilité je me permets
de vous envoyer ci-joint une étude de Monsieur Edouard Fétis datant de
1856 et écrite peu de temps après le décès de l'artiste.

Puis-je vous prier de me faire connaître la suite
que vous voudrez bien donner à ma présente demande.--

Veuillez agréer, Monsieur le Conservateur, l'assu-
rance de ma considération distinguée.--

